

## Plan Local d'Urbanisme de la ville de Montreuil

### 7.3 i

### Délibération 28 mars 2017 délégation DPU ZAC Fraternité à SOREQA

- PLU révisé approuvé par le Conseil de Territoire en date du 25 septembre 2018







**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
LE NOMBRE DE CONSEILLERS TERRITORIAUX EN EXERCICE EST DE 80**

**Séance du 28 mars 2017**

Le Conseil de territoire, légalement convoqué le 22 mars 2017, s'est réuni à l'Hôtel de l'établissement public territorial Est Ensemble, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230) sous la présidence de Monsieur Gérard COSME, président.

La séance est ouverte à 19h20.

Etaient présents :

Gérard COSME, Nathalie BERLU, Jean-Charles NEGRE (jusqu'à 19h40), Karamoko SISSOKO (à partir de 19h55), Ali ZAHI (jusqu'à 22h25), Christian LAGRANGE, Philippe GUGLIELMI, Danièle SENEZ, Christian BARTHOLME, Sylvie BADOUX, Mireille ALPHONSE, Dref MENDACI, François BIRBES, Martine LEGRAND, Jacques CHAMPION, Claude ERMOGENI, Alain PERIES, Bruno MARIELLE, Gilles ROBEL, Patrice BESSAC (jusqu'à 21h30), Tony DI MARTINO (jusqu'à 21h49), Daniel GUIRAUD (à partir de 20h02), Laurent RIVOIRE, Stéphane DE PAOLI (jusqu'à 22h41), Sylvine THOMASSIN, Corinne VALLS, Saliha AÏCHOUNE (jusqu'à 20h48), Hassina AMBOLET, Samir AMZIANE (à partir de 21h14), Sophie BERNHARDT (ép. SOGLO), Geoffrey CARVALHINHO (jusqu'à 19h50), Sofia DAUVERGNE, Jean-Luc DECOBERT, Olivier DELEU (jusqu'à 22h29), Ibrahim DUFRICHE-SOILHI (jusqu'à 21h42), Camille FALQUE (à partir de 19h55), Leïla GUERFI (jusqu'à 20h58), Stephen HERVE, Yveline JEN, Véronique LACOMBE-MAURIES (jusqu'à 21h38), Manon LAPORTE (jusqu'à 20h58), Magalie LE FRANC, Agathe LESCURE (à partir de 19h25), Hervé LEUCI (jusqu'à 22h40), Alexie LORCA (à partir de 19h30 et jusqu'à 22h36), Dalila MAAZAOUI-ACHI, Cheikh MAMADOU (jusqu'à 21h09), Mathieu MONOT, Charline NICOLAS, Nabil RABHI, Nordine RAHMANI (jusqu'à 19h50), Abdel SADI (jusqu'à 21h07), Pierre SARDOU, Olivier SARRABEYROUSE, Emilie TRIGO (jusqu'à 21h49), Michel VIOIX, Stéphane WEISSELBERG.

Formant la majorité des membres en exercice,

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Jean-Charles NEGRE à Alexie LORCA (à partir de 19h40), Karamoko SISSOKO à Ali ZAHI (jusqu'à 19h55), Faysa BOUTERFASS à Dref MENDACI, Marie-Rose HARENGER à Laurent RIVOIRE, Djeneba KEITA à Olivier SARRABEYROUSE, Patrice BESSAC à Samir AMZIANE (à partir de 21h30), Bertrand KERN à Mathieu MONOT, David AMSTERDAMER à Alain PERIES, Madigata BARADJI à Sylvie BADOUX, Stephan BELTRAN à Sofia DAUVERGNE, Véronique BOURDAIS à Mireille ALPHONSE, Geoffrey CARVALHINHO à Olivier DELEU (à partir de 19h50 et jusqu'à 22h29), Claire CAUCHEMEZ à Stéphane WEISSELBERG, Aline CHARRON à Abdel SADI (jusqu'à 21h07), Laurence CORDEAU à Yveline JEN, Laurent JAMET à Claude ERMOGENI, Françoise KERN à Charline NICOLAS, Véronique LACOMBE-MAURIES à Stephen HERVE (à partir de 21h38), Manon LAPORTE à Magalie LE FRANC (à partir de 20h58), Fatima MARIE-SAINTE à Christian BARTHOLME, Brigitte PLISSON à Nathalie BERLU, Nordine RAHMANI à Sophie BERNHARDT (ép. SOGLO) (à partir de 19h50), Mouna VIPREY à Jacques CHAMPION, Choukri YONIS à Bruno MARIELLE.

Absents excusés :

Jean-Charles NEGRE (à partir de 19h40), Karamoko SISSOKO (jusqu'à 19h55), Ali ZAHI (à partir de 22h25), Patrick SOLLIER, Tony DI MARTINO (à partir de 21h49), Daniel GUIRAUD (jusqu'à 20h02), Stéphane DE PAOLI (à partir de 22h41), Salha AÏCHOUNE (à partir de 20h48), Kahina AIROUCHE, Samir AMZIANE (jusqu'à 21h14), Olivier DELEU (à partir de 22h29), Anne DEO, Ibrahim DUFRICHE-SOILHI (à partir de 21h42), Camille FALQUE (jusqu'à 19h55), Riva GHERCHANOC, Leïla GUERFI (à partir de 20h58), Agathe LESCURE (jusqu'à 19h25), Hervé LEUCI (à partir de 22h40), Alexie LORCA (jusqu'à 19h30 et à partir de 22h36), Cheikh MAMADOU (à partir de 21h09), Abdel SADI (à partir de 21h07), Olivier STERN, Emilie TRIGO (à partir de 21h49), Youssef ZAOUI.

Secrétaire de séance : Sylvie BADOUX

**CT2017-03-28-24**

**Objet : Zone d'aménagement concerté de la Fraternité à Montreuil - délégation du droit de préemption urbain à l'aménageur SOREQA.**

### **LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L211-1 à L211-7, et L327-1 ;

**VU** le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

**VU** les statuts de la Communauté d'agglomération Est Ensemble, et notamment l'article 4.2 qui lui reconnaissait la compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire au 31 décembre 2015 ;

**VU** les délibérations du Conseil Municipal de la commune de Montreuil des 16 décembre 1999, 5 avril 2001 et 14 décembre 2013 relatives au droit de préemption urbain renforcé selon les termes de l'article L. 211-4 du code de l'urbanisme dernier alinéa ;

**VU** la délibération n°2011-12-13-25 du 13 décembre 2011 portant déclaration d'intérêt communautaire en matière d'aménagement ;

**VU** la délibération n°2012-04-13-19 du Conseil communautaire du 13 avril 2012 approuvant le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Fraternité ;

**VU** la délibération n°2012-04-13-20 du Conseil communautaire du 13 avril 2012 approuvant la création de la ZAC de la Fraternité ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2012\_05\_22\_1 du 22 mai 2012 approuvant l'entrée d'Est Ensemble au capital social de la SOREQA ;

**VU** la convention pluriannuelle de mise en œuvre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés de Montreuil-Bagnolet, signée le 5 février 2013 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014-02-11-32 du 11 février 2014 approuvant le traité de concession de la ZAC de la Fraternité à Montreuil et le choix du concessionnaire ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014-02-11-32 du 11 février 2014 approuvant la convention tripartite entre Soreqa, la Ville de Montreuil et Est Ensemble ;

VU le traité de concession d'aménagement signé le 31 mars 2014 entre Est Ensemble et la SOREQA ;

VU les délibérations du Conseil Territorial n°2016-02-16-13 et n°2016-02-16-14 du 11 février 2014 approuvant respectivement le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC ;

**CONSIDERANT** le projet de la ZAC de la Fraternité à Montreuil ;

**CONSIDERANT** que la société publique locale d'aménagement Société de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (SOREQA), concessionnaire et aménageur de la ZAC, doit avoir les moyens juridiques de mener à bien son action foncière à travers la délégation du droit de préemption urbain

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,**

**APPROUVE** la délégation du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé à la Société de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (SOREQA) en sa qualité de concessionnaire de la ZAC Fraternité à Montreuil sur les parcelles visées en annexe.

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant habilité, à signer tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire  
Transmis et reçu en Préfecture de la  
Seine Saint-Denis le... 20/04/2017  
Publié le... 20/04/2017

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Président,

Gérard COSME